



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures,  
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX,

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

#### **EXCUSÉS :**

M. LABARDIN, Président, M. BONADEI, Mme BUCCIAGLIA, M. DARTAILH, M. MORAS, Mme SUKKARIE  
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme LAMOTTE

#### **ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

#### **Invités présents :**

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

#### **Invités excusés :**

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Claire RIVENC

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 décembre 2023

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

### I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2023

### III. DÉLIBÉRATIONS

Budget de l'EPAJG	<b>2023/12/21 – 01</b>	Budget principal 2023 – décisions modificatives
	<b>2023/12/21 – 01 bis</b>	Annexe Décision modificative EPAJG 2023
Personnel de l'EPAJG	<b>2023/12/21 – 02</b>	Modification de la délibération portant mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) Création d'un complément indemnitaire annuel (CIA)
	<b>2023/12/21 – 03</b>	Attribution du forfait mobilité au profit des agents publics
	<b>2023/12/21 – 04</b>	Attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
	<b>2023/12/21 – 05</b>	Création d'un poste de médiateur social à caractère sportif dans le cadre du dispositif « Adultes-relais »
	<b>2023/12/21 – 06</b>	Modification du tableau des effectifs

### IV. PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE L'EPAJG 2022 - 2023

### V. QUESTIONS DIVERSES

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE**  
-----

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE OUVRE LA SÉANCE ET EXCUSE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES ABSENTS

*« Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents ce soir pour ce CA.*

*« Je vous propose de désigner Claire RIVENC comme secrétaire de séance, nous votons pour le secrétariat de séance, merci.*

*« Je vous propose maintenant d'adopter le Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 dont vous avez pris connaissance. Avez-vous des remarques et des questions ou quoi que ce soit à nous faire part ? D'accord donc, pour l'adoption du procès-verbal, pour l'adoption. à l'unanimité, merci.*

-----  
Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 est adopté à l'unanimité sans observation  
-----

**Madame la Vice-Présidente passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour**

**2023/12/21 – 01 Budget principal 2023 – décisions modificatives -**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200025482-20231221-EPA-23-12-21-01-02  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

7. Finances  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023/12/21 – 01

**DÉCISIONS MODIFICATIVES**

**BUDGET 2023**

**Madame MORIN, Vice-Présidente, expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

« Le budget en cours a été voté par nature et par chapitre, c'est-à-dire sur un volume de dépenses et de recettes affecté à des chapitres globalisés.

« Dans le cadre de l'exécution du budget et en vue de la clôture d'exercice, il est nécessaire de procéder aux derniers ajustements et virements de crédits, en recettes et en dépenses, entre ces différents chapitres globalisés, tant en sections d'investissement que de fonctionnement.

« En conséquence, je vous invite à :

« ADOPTER les modifications telles qu'elles figurent aux tableaux ci-annexés.

**Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.**

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance



Claire RIVENC



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Abstention : Contre : Pour : 10  
Date de convocation : 14 décembre 2023

2023/12/21 – 01bis Annexe Décision modificative EPAJG 2023

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN  
VIREMENTS DE CREDITS N°2 - EXERCICE 2023  
INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	IMPUTATION	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
3.338.2188 1000	21	Autres immobilisations corporelles	6 400,00 €	0.01.281848	040	Amortissement matériel de bureau	3 500,00 €
		TOTAL	6 400,00 €	0.01.28188	040	Amortissement autres immobilisations corporelles	2 900,00 €
						TOTAL	6 400,00 €

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN  
VIREMENTS DE CREDITS N°2 - EXERCICE 2023  
FONCTIONNEMENT

CREDITS ANNULES				CREDITS COMPLETES			
IMPUTATION	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	IMPUTATION	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
4.441.6188 3000	011	Autres prestations de service	6 400,00 €	0.01.6811	042	Amortissement des immobilisations	6 400,00 €
		TOTAL	6 400,00 €			TOTAL	6 400,00 €

Accusé de réception en préfecture  
133-200025480-20231221-EPA-23-12-21-01-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est une décision modificative concernant le Budget 2023.  
Fabien, je te donne la parole pour des précisions.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Madame la Présidente, en fait, il s'agit d'une section donc d'investissement où nous avons dû répercuter au prorata temporis le montant des amortissements des deux précédentes années, ce qui a engendré un coût supplémentaire au niveau du budget de l'EPAJG et donc ça se traduit aujourd'hui par une décision modificatrice de façon à intégrer aussi bien en dépenses comme en recettes d'investissement, ce montant de 6400€ qui correspond aux amortissements de 2023, 2022 et 2021.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« D'accord, donc nous devons voter, est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Je complète, c'est lié à la nouvelle nomenclature de la comptabilité M 57, donc on est vraiment sur des opérations d'ordre qui sont liées à cette nouvelle nomenclature comptable. Et comme l'a dit Fabien, c'est à dire que les amortissements sont calculés au prorata temporis et pas sur une année pleine donc ça génère effectivement des charges d'investissement supplémentaires qui conviennent de compenser.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Merci donc voilà, si vous êtes d'accord, on va voter pour cette délibération. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2023/12/21 – 02 Modification de la délibération portant mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) - Création d'un complément indemnitaire annuel (CIA)**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200025452-20231221-EPAJG-20-12-21-02-DE  
Date de l'émission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

- 4. Fonction publique
- 4.5. Régime indemnitaire
- 4.5.2. Délibération relative aux autres régimes indemnitaires

2023/12/21 – 02

**PERSONNEL DE L'EPAJG**

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME  
INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE  
L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :  
CRÉATION D'UN COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

**Madame MORIN, Vice-Présidente, expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

« Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L 712-1, L 714-4 à L 714-13 ;

« Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

« Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

« Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

« Vu la délibération n°2017/12/20-03 en date du 20 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP aux agents de la collectivité ;

« Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 7 décembre 2023 relatif à la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité ;

« Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

« Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État ;

« Considérant que lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, il appartient à l'organe délibérant de déterminer les plafonds applicables à chacune de ces parts et d'en fixer les critères sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État ;

« Madame la Vice-Présidente, propose à l'assemblée de compléter la délibération n°2017/12/20-03 en date du 20 décembre 2017 pour instituer le CIA.

1 – Les Bénéficiaires du CIA

« Les bénéficiaires du CIA sont ceux visés dans la délibération n°2017/12/20-03 en date du 20 décembre 2017 portant mise en œuvre du RIFSEEP dans la collectivité à savoir :

Accusé de réception en préfecture  
032-200025480-20231221-ESA-23-12-21-01-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en position d'activité,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

« Les agents de droit privé (CAE, Emploi d'avenir, contrat d'apprentissage) ainsi que les agents vacataires ne sont pas concernés par ce régime indemnitaire n'étant pas nommés sur les cadres d'emplois statutaires.

## 2 – Mise en place du CIA

### a) Le principe :

« Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation.

### b) La détermination de l'attribution individuelle et des montants du CIA :

« L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale.

« Après avis du Comité Social Territorial réuni le 7 décembre 2023, il est proposé de fixer les critères d'attribution du CIA comme suit :

- ⇒ Le CIA est attribué aux fonctionnaires et aux agents non titulaires bénéficiaires de l'IFSE au vu du compte rendu de l'entretien professionnel qui mentionne, pour chaque agent, le niveau d'expertise et d'engagement professionnel.
- ⇒ Les critères d'attribution :

Critères	Pondération	Montant
Objectifs non atteints	0 %	0 €
Objectifs partiellement atteints avec progression attendue	50 %	70 €
Objectifs partiellement atteints avec progression reconnue	80 %	112 €
Objectifs atteints	100 %	140 €

### c) La détermination de l'attribution individuelle et des montants du CIA :

« Le CIA est attribué selon un rythme annuel pour correspondre au rythme de l'entretien professionnel, et sera donc versé en une seule fois.

« Le montant individuel du CIA n'est pas reductible automatiquement d'une année sur l'autre.

« Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

## 3 – Modalités de maintien ou de suppression du CIA

« Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics dans certaines situations de congés :

- en cas de congés de maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie professionnelle : le CIA suivra le sort du traitement.
- pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu en intégralité.
- en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou grave maladie : le versement du Complément Indemnitaire Annuel est suspendu.



« Madame la Vice-Présidente propose :

- > D'INSTITUER un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé en une seule fois en suivant le rythme des évaluations individuelles professionnelles ;
- > DE FIXER le montant annuel maximum du CIA à 140 €, et tenir compte d'une pondération en fonction des critères retenus :

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20231221-EPA-23-12-21-02-06  
Date de l'émission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Critères	Pondération
Objectifs non atteints	0 %
Objectifs partiellement atteints avec progression attendue	50 %
Objectifs partiellement atteints avec progression reconnue	80 %
Objectifs atteints	100 %

- > D'INCHANGER les autres dispositions de la délibération n°2017/12/20/03 en date du 20 décembre 2017 portant mise en œuvre du RIFSEEP dans la collectivité s'agissant, notamment, des conditions de mise en place de l'IFSE.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget.

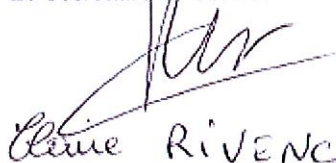
Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance



Clémence RIVENC



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

VOTES
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10
Abstention : Contre : Pour : 10
Date de convocation : 14 décembre 2023

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est la même chose que l'on a voté en conseil municipal lundi soir. Fabien ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Il s'agit du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions d'expertise et de l'engagement professionnel. C'est une indemnité qui existe depuis plusieurs années au sein de la collectivité et donc au sein de l'EPAJG. Il y a une clause de revoyure, une mise à jour cette année et en plus de ça, il y a eu lors du du CST, la création du CIA, un complément indemnitaire annuel.*

*Ce CIA permet à la collectivité et donc aussi à l'EPAJG par principe, d'aller compléter et d'aller mettre en avant l'engagement professionnel et la manière de servir et qui fera fonction d'éléments décidés lors des entretiens professionnels, qui se déroulent en général au mois de décembre. Préalablement à ces entretiens, il y aura la définition des objectifs partagés avec l'agent. L'encadrant et l'agent profitent de ce temps important pour aborder un certain nombre de sujets évidemment sur les équipes, sur les objectifs fixés. Et une fois que ces objectifs sont partagés lors de l'évaluation des objectifs de l'année 2023, ce qui était le cas cette année, l'encadrant peut être amené à définir si le collaborateur a atteint partiellement ou en totalité les objectifs partagés.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est en pourcentage de ces 140€ de montant en fonction des objectifs qui ont été atteints ou pas, de quelle façon, à quel pourcentage ils ont été atteints. C'est une façon de motiver aussi le personnel.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Cette délibération sera aussi associée à une formation des managers, de façon à ce qu'il y ait vraiment cet échange lors de la définition des objectifs et pour que, au moment de l'évaluation, il n'y ait pas de difficulté de compréhension entre l'évaluateur et le collaborateur.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Est-ce qu'il y a des questions ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« J'ajoute effectivement que c'est un levier, comme tu le disais, supplémentaire de rémunération, d'équité aussi. Voilà, puisque aujourd'hui les salaires des fonctionnaires, il y a le salaire indiciaire, qui est la grille du fonctionnaire qui évolue selon des critères établis dans le temps, auquel se rajoute le régime indemnitaire qui dépend des fonctions que l'on occupe et des responsabilités qu'on occupe, mais qui est fixe aussi. Effectivement, une part variable en fonction de l'engagement, de l'atteinte des objectifs et comme l'a dit très bien Fabien, il convient de le faire de façon la plus objectivée possible et d'accompagner nos responsables de service.*

**Monsieur BERGES**

« La question que j'ai posé à la commission finances, c'était le risque de clientélisme, c'est à dire des préférences sur les uns, les autres, etc.... Et il m'a été répondu que les critères entre guillemets objectifs sont des critères d'évaluation entre guillemets et objectifs, mais qui sont contestables. C'est à dire que si vraiment il y a l'impression qu'il y a eu de la préférence ou des trucs comme ça, cela peut être remis en question.

Voilà en plus je crois que ce sont les syndicats qui ont demandé cette prime pour justement que le travail des uns et des autres soit mieux valorisé, voilà ce que j'ai compris dans les précisions qui m'ont été données à la commission des finances.

**Madame RIVENC**

« Mais c'est forcément objectif, des fois, c'est là où il faut faire très attention, c'est l'entretien préalable. C'est l'entretien entre le collaborateur avec sa hiérarchie qui permettra de fixer les objectifs ensemble. Et c'est aussi un élément de formation complémentaire et donc d'évolution. Dans le privé, il y a la même chose, ça s'appelle rémunération variable sur les objectifs. Mais les objectifs au préalable, sont bien définis de manière rationnelle et objectifs. Il peut y avoir du comportement mais basé sur des faits concrets pour éviter justement tout litige, sinon c'est la porte ouverte à tout.

**Monsieur BIBEAU**

« Ce sont des objectifs qui sont chiffrés ? Après, c'est des objectifs chiffrés ou c'est des objectifs ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« En fait, ça dépend totalement des objectifs que l'on peut définir. Ils devront être déterminés ensemble. Ils devront être évaluables afin d'éviter toute interprétation.

Il sera important d'avoir des temps d'échanges intermédiaires.

Je rajouterai que c'est quand même un sujet sur lequel on a été frileux pendant longtemps dans l'administration publique. Pour autant, on se rend compte aussi que si nous ne sommes pas en capacité de différencier les agents qui font un effort, qui s'engagent autrement que d'autres et à partir du moment où on donne une homogénéité de salaire à l'ensemble des agents, certains, qui eux s'impliquent plus, finissent par être démotivés.

**Madame BURGIN,**

« Oui, et en pratique sur une année cela peut concerner donc plusieurs objectifs ? Enfin je suppose qu'il y a quand même un temps de réalisation, un temps de d'observation, un temps de dialogue entre la demande et la possibilité d'exécuter cette demande et la réalisation. Donc il peut y en avoir plusieurs sur une année. Comment est ce que ça fonctionne il ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« En fait, oui, il peut y avoir plusieurs objectifs définis au préalable. En général, on recense environs entre 2 et 4 objectifs.

**Madame la VICE-PRESIDENTE**

« Il faut savoir que c'est un plus, ce n'est pas un moins, c'est qu'un plus.

**Madame BURGIN**

« Oui, oui. Les frais financiers, ça rentre dans le budget ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Oui, nous aurons l'obligation d'inscrire au budget primitif 2024 la totalité de la somme par pour l'ensemble des agents.

**Madame la VICE-PRESIDENTE**

« Vous avez d'autres questions ? Nous allons passer au vote. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2023/12/21 – 03 Attribution du forfait mobilité au profit des agents publics**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200028-492-20231221-EPAJ-23-12-21-03-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

4. Fonction publique  
4.5. Régime indemnitaire  
4.5.2. Délibération relative aux autres régimes indemnitaires

**2023/12/21 – 03**

**PERSONNEL DE L'EPAJG  
ATTRIBUTION DU FORFAIT MOBILITE  
AU PROFIT DES AGENTS PUBLICS**

**Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente expose à l'Assemblée :**

**Mesdames, Messieurs,**

- « Vu le code général de la fonction publique ;
- « Vu le code général des impôts, notamment son article 81,
- « Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,
- « Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,
- « Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,
- « Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,
- « Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,
- « Vu le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,
- « Vu l'avis du Comité Technique du 07 décembre 2023,
- « Il convient de mettre à jour le dispositif du « forfait mobilités durables » instauré en 2021, et ayant pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont entre autres le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.
- « Conformément à l'article L3261-1 du code du travail, il est également applicable aux agents de droit privé (contrats PEC, apprentis...) des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale, dans les conditions définies par le décret n°2020-1547 et par la présente délibération.
- « Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.
- « Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.
- « En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :
- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique, ou soit avec un engin personnel de déplacement motorisé non-thermique

- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

« Le montant du forfait mobilités durables est de maximum 300€ par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

« Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables, l'agent doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 30 jours sur une année.

« Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux.

« L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

« Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

« Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

« Enfin, le versement du forfait mobilités durables est cumulatif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut et régi par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée :

↳ DE FIXER les montants attribués dans le cadre du forfait de mobilités durables, qui se calculent selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du véhicule :

- 100€ entre 30 et 59 jours
- 200€ entre 60 et 99 jours
- 300€ pour 100 jours ou plus.

« Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilités durables, l'agent doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 30 jours sur une année.


« Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente,

  
Valérie MORIN  
LE PRÉSIDENT :  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

Le secrétaire de séance

  
Anne RIVENC

#### VOTES

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Abstention : Contre : Pour : 10  
Date de convocation : 14 décembre 2023

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Alors c'est une augmentation de la prime mobilité qui est existante.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Le montant de la délibération qui était d'un maximum de 200€, passe à un maximum de 300€.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Vous avez des questions ? Nous allons voter. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2023/12/21 – 04 Attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200025482-20231221-EPA-23-12-21-04-DE  
Date de transmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

4. Fonction publique  
4.5. Régime indemnitaire  
4.5.2. Délibération relative aux autres régimes indemnitaires

**2023/12/21 – 04**

**PERSONNEL DE L'EPAJG**

**PERSONNEL COMMUNAL – ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE  
DU POUVOIR D'ACHAT**

**Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

« Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

« Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.  
« Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 07 décembre 2023

« Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

« Sont exclus du bénéfice de la prime :

- > agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- > Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

« Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	266 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	233 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	200 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	166 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	133 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	116 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	100 €

Accusé de réception en préfecture  
033-200025480-20231221-EPA-23-12-21-04-06  
Date de télétransmission : 23/12/2023  
Date de publication : 23/12/2023

« La rémunération brute perçue pendant la période de référence est versée sous les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

« Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

« La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

« L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

« Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée :

- > DE CREER une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, selon le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023,
- > D'ADOPTER le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés

« Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente,



Valérie MORIN

Le secrétaire de séance



Claire RIVENC



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Abstention : Contre : Pour : 10  
Date de convocation : 14 décembre 2023

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est pour l'attribution d'une prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat, pour faciliter la vie des ménages, la vie des collaborateurs et des employés. Tu veux détailler cela Fabien ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Oui effectivement, donc vu le contexte actuel, l'État et donc les communes ont décidé d'appliquer la mise en place d'un forfait et l'attribution d'une prime exceptionnelle cette année donc qui sera attribuée et versée en 2024.*

*Pour pouvoir prétendre à l'obtention de cette prime, et il faut être un agent territorial, fonctionnaire ou contractuel de droit public. Il faut être nommé ou recruté sur une période allant du 1er janvier au 30 juin 2023 et il ne faut pas avoir une rémunération supérieure, donc brute supérieure ou égale à 39 000€.*

*Donc là vous pouvez constater dans le tableau, nous avons les montants forfaitaires des primes déterminés selon les seuils.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*«C'est encore une façon d'aider un petit peu plus le personnel et de les soutenir face aux difficultés actuelles. Voilà avez-vous des questions là-dessus ?*

**Monsieur BIDEAU,**

*« Ce n'est pas vraiment une question, c'est plus une réflexion pour savoir en gros, parce que là finalement les montants sont assez raisonnables je trouve ça très bien que l'on puisse aider les gens, mais comme on voit tout le temps les bilans de l'EPAJG, c'est financé comment, c'est la Ville qui va financer tout cela ? Qui va financer au final ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Au final, oui, c'est la dotation globale de la Ville qui financera cette prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Bien sûr. Tu veux intervenir Grégory ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« C'était ça, puisque dans la construction budgétaire, l'EPAJG finance les dépenses d'activité par les recettes propres ou par les financements d'appels à projets spécifiques liés aux activités et la ville vient en fait soutenir l'EPAJG pour tout ce qui relève des charges un peu plus structurelles comme les salaires. Donc effectivement l'augmentation du 012 aura pour conséquence un accompagnement de la dotation de la collectivité.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« La ville a fait la même chose pour le personnel municipal, c'était dans la logique aussi de ce qu'on fait pour la ville.*

*Je vous propose de voter pour cette délibération. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**



**2023/12/21 – 05      Création d'un poste de médiateur social à caractère sportif dans  
le cadre du dispositif « Adultes-relais »**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200075492-20231221-EPA-23-12-21-05-DE  
Date de la transmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

4. Fonction publique  
4.1. Personnels contractuels  
4.2.1 Création de poste

2023/12/21- 05

**PERSONNEL DE L'EPAJG**

**CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADULTES-RELAIS –  
CONTRAT D'ADULTES-RELAIS**

**Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

« La médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.

« Dans ce cadre, la création de postes d'adultes-relais est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

« Créé par le Comité interministériel des villes en 1999 et repris désormais dans le code du travail, le contrat adultes-relais permet ainsi à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité. Leur plus-value réside dans leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à toucher les personnes isolées et « invisibles » par une démarche d'aller vers, et leur position de tiers extérieur neutre leur permettant de renouer la communication entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

« Les bénéficiaires :

- Doivent être âgés de 26 ans au moins ;
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat aidé (pec-cae ou contrat d'avenir) qui devra être rompu ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.

« Les employeurs potentiels sont notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Cependant, tous ne sont pas éligibles au dispositif « adultes-relais ».

« Seuls peuvent en bénéficier ceux qui relèvent de la politique de la ville.

« Les missions confiées aux adultes-relais consistent notamment à :

- Accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social,
- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches,
- Faciliter le dialogue entre services publics et usagers (notamment entre parents et services accueillant leurs enfants),
- Améliorer et préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations,
- Renforcer la fonction parentale,
- Aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,

Accusé de réception en préfecture  
033-200025493-20231221-EPAJG-23-12-21-05-02  
Date de télétransmission : 23/12/2023  
Date de dépôt en préfecture : 23/12/2023

- Faciliter le dialogue inter-générationnel, accompagner et soutenir la vie parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- Renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

« A l'inverse, les adultes-relais ne peuvent accomplir aucune mission relevant :

- Du maintien de l'ordre public
- Ou du service à la personne (garde d'enfant, aide aux devoirs, assistance à domicile d'une personne âgée...).
- Des activités normales de la collectivité territoriale ou de l'établissement

« La création d'un poste d'adulte-relais fait l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État. La convention doit comporter une obligation de formation et de facilitation du parcours professionnel de l'adulte-relais par l'employeur pour aider à sa mobilité et à son retour vers le marché du travail. Aucune embauche ne peut intervenir avant la date de la signature de la convention.

« La durée pour laquelle la convention est signée ne peut excéder trois ans. Elle est renouvelable. Dans ces conditions, le contrat d'adultes relais est un contrat de droit privé à durée déterminée (CDD) dans la limite de trois ans, renouvelable 1 fois.

« La rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic sur la base d'un temps plein de 35 heures.

« L'État accorde à l'employeur une aide forfaitaire annuelle. L'aide est versée à compter de la signature du contrat de travail et calculée au prorata des périodes et du temps de travail pendant lesquels le poste est effectivement occupé. Le montant annuel de l'aide financière de l'État par poste de travail à temps plein est d'un montant de 22 555 € au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ce montant est revalorisé annuellement au 1<sup>er</sup> juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC. Le versement est effectué par l'Agence de services et de paiement (ASP). L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide à l'emploi de l'État.

« Les postes adultes-relais ouverts sont publiés par Pôle emploi et d'autres plateformes dédiées à l'emploi.

« La Ville de Gradignan (qui délègue à l'EPAJG la mise en place des actions de l'enfance/jeunesse) est éligible au dispositif Adultes relais au titre de son quartier prioritaire de la politique de la ville.

« Madame la Vice-Présidente rappelle que Monsieur le Président souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du secteur de la médiation par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le contrat Adulte-relais.

« Au regard de différentes problématiques identifiées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISP), la Ville a sollicité l'État pour envisager un conventionnement adulte-relais.

« Cette demande de convention sera étudiée en Commission d'attribution des conventions d'adultes-relais à la Préfecture, dans le courant du premier trimestre 2024. La convention individuelle à conclure entre l'EPAJG et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), représenté par Monsieur le Préfet, est jointe en annexe.

« Cet adulte-relais sera rattaché à l'Espace Barthez et viendra s'inscrire dans la dynamique d'amélioration du bien vivre-ensemble et de développement de la cohésion sociale.

« Ainsi, le poste d'adulte-relais sera destiné principalement à

- Créer un lien de confiance durable avec les jeunes et leurs familles ; les orienter vers les institutions de droit commun par le biais sport (EPAJG Bourg, Château Malartic, Feu vert, mission locale...)
- Animer des séances de découvertes des activités sportives pour tous dans le quartier (stages, vacances, activités parents enfants...)
- Travailler en coopération avec les partenaires (service des activités sportives et

associations sportives)

- Utiliser la pratique du sport comme support éducatif, d'insertion, d'épanouissement personnel.

« Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un emploi dans le cadre du dispositif adultes-relais et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec représentant de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

« Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1, L. 1111-2

« Vu le Code du travail, notamment les articles L. 5112-1-1, L. 5134-100 à L. 5134-109, R. 5112-23, R. 5112-24 et D. 5134-145 à D. 5134-160.

« Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

« Vu le décret n° 2013-54 modifié du 15 janvier 2013 modifié relatif au montant de l'aide financière de l'État aux activités d'adultes-relais,

« Vu le projet de convention à conclure avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), jointe à la délibération,

« Considérant le besoin de la collectivité territoriale ou de l'établissement mentionné ci-dessus,

« Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

## DÉCIDE

### Article 1 :

« De créer un poste(s) de médiateur social à caractère sportif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 36 mois dans le cadre du dispositif « adultes relais ».

### Article 2 :

« D'approuver le projet de convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

### Article 3 :

« De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 36 mois renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois, après renouvellement de la/les convention(s).

### Article 4 :

« De préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

### Article 5 :

« De préciser que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

### Article 6 :

« De préciser que l'Établissement Public Pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG) bénéficiera d'une aide mensuelle de l'État dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

### Article 7 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (ou annexe)

### Article 8 :

« D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et le contrat avec le salarié.

Accusé de réception en préfecture  
039-200025493-20231221-EPA-JE-23-12-21-05-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

**Article 9 :**

« D'autoriser le Directeur de l'EPAJG à signer les documents administratifs et financiers inhérents à ce poste.

**Article 10 :**

« Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

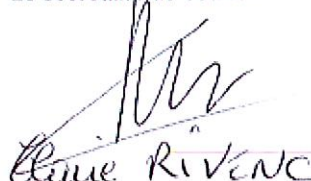
**Mise aux voix, cette proposition est adoptée par le Conseil d'Administration.**

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le secrétaire de séance



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Abstention : Contre : Pour 10  
Date de convocation : 14 décembre 2023

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

«Création d'un poste. Fabien, je vais te laisser la parole pour expliquer un peu. C'est l'adulte relais pour l'Espace Barthez c'est bien ça ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Il y a un gros travail d'effectuer depuis plusieurs années sur le quartier Barthez et notamment sur l'espace de vie sociale, l'Espace Barthez et dans le cadre du travail et du recensement des besoins que l'on peut déterminer et visualiser, on s'est rendu compte qu'il y avait aussi une population pour laquelle on pouvait avoir un soutien particulier, la tranche d'âge des 16 – 25 ans.

Au regard de la situation rencontrée aussi à l'échelle nationale cet été, une option a été retenue que de créer un poste de médiateur social à caractère sportif - d'adulte-relais.

C'est dans le cas d'un conventionnement avec l'État, la Préfecture de Gironde qui nous finance en partie un poste et qui nous permet de créer, sous certaines conditions, un poste qui puisse nous permettre de dialoguer, aller vers ces jeunes de 16 à 25 ans sur différentes thématiques et la thématique qui a été choisie par la commune, c'est le prisme du sport.

Les conditions pour pouvoir être recruté sur cette mission de médiateur social à caractère sportif, être âgé de 26 ans au moins, être sans emploi ou bénéficier d'un contrat aidé qui doit être rompu bien sûr, et résider dans un quartier politique de la ville ou dans un autre quartier du territoire des contrats de ville. Il n'y a pas d'obligation de résider dans le quartier de la politique de la ville dans lequel on va exercer. Ça ne fait pas partie du tout des obligations, voire certains font le choix plutôt de recruter des jeunes qui ne résident pas dans le quartier, c'est un peu plus facile quand même dans l'exercice de sa mission.

Les employeurs potentiels se sont les collectivités territoriales et les établissements publics. Les missions, c'est important de les définir ce soir, il sera là pour accueillir, écouter, exercer toutes les activités qui concourent au lien social, informer, accompagner les habitants dans leur démarche, faciliter le dialogue entre les services publics et les usagers, améliorer, préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations, renforcer aussi la fonction parentale et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue.

Ce qui nous intéresse plus précisément pour avoir beaucoup travaillé avec la Préfecture sur sur ce contrat potentiel, c'est de faire le lien aussi avec les associations sportives de la commune. On est à plus de 40 associations sur la commune de Gradignan. On a un quartier politique de la ville qui est proche, voire qui devrait inclure des établissements sportifs dans cette zone en l'occurrence la plaine de Mandavit par exemple, et c'est le cas, ce qui veut dire que l'objectif c'est à travers cette mission, c'est d'aller vers ce public, de lui donner l'opportunité de découvrir les propositions municipales de droit commun, mais aussi d'être force de proposition sur des actions au sein du quartier. Que ce soit avec les écoles, avec le Château Malartic, avec le collège aussi.

Voilà on croit beaucoup en cette nouvelle mission. Ce soir, on est là pour contractualiser et créer ce poste de façon à ce qu'ensuite, au mois de mars, lors d'une commission, on puisse donc déposer un dossier en Préfecture et ensuite être ou pas retenu pour rentrer dans ce dispositif appelé contrat adulte-relais.

Le principe étant que l'échéance en tout cas, on oriente le recrutement en fonction du passage en commission et l'obtention de ce contrat aux alentours de mai - juin 2024.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Avec cette délibération, nous allons autoriser l'EPAJG à créer ce poste et ensuite la délibération suivante ce sera la modification du tableau des effectifs pour pouvoir créer le poste.

Donc les deux délibérations sont liées, c'est ça ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Oui, la délibération votée va être insérée au dossier général de la Préfecture. La délibération suivante restera dans les archives de la Mairie, elle n'a pas d'intérêt dans la constitution du dossier.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Avez-vous des questions sur le sujet ?*

**Madame BURGIN,**

*« Est-ce que vous avez une idée du pourcentage de la proportion de jeunes adultes qui sont en difficulté sociale ou pas, qui sont en recherche de travail, qui sont chômeurs prolongés ? Parce qu'il fut un temps ou sur Barthez, il y avait quand même un groupe de jeunes qui étaient suivis par la MJC qui avait besoin d'aide, de relais. Qu'en est-il actuellement si vous pouvez mesurer ou si vous avez mesuré ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Aujourd'hui, c'est difficile, nous n'avons pas forcément encore une maîtrise globale de cette population, c'est aussi l'objectif de la présence de cette personne dans le quartier.*

*Ce n'est pas un éducateur sportif que l'on recrute, c'est quelqu'un qui va s'intéresser à la situation individuelle de chacun, qui fera aussi le lien les partenaires, les associations, le droit commun.*

*C'est un contrat de 35h00 avec une activité en journée mais aussi en soirée. L'objectif étant aussi d'être présent en dehors des horaires d'ouverture de l'espace Barthez, mais aussi pendant l'ouverture de façon à faire le lien avec les autres salariés de la structure que sont les conseillères en économie sociale et familiale, la chargée de structure et l'animateur(trice) jeunesse.*

*C'est un vrai projet qui nous permettra d'aller vers cette jeunesse et construire des projets individuels, certes, et aussi une orientation vers des structures partenaires municipales que vous connaissez.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est vraiment le renforcement avec Feu Vert, avec les personnes déjà présentes sur Barthez, tout le travail qui est déjà fait, c'est vraiment un renforcement qui est plus vers les jeunes.*

**Madame BURGIN,**

*« Parce que l'Espace Barthez jusque là c'était quand même assez centré sur les familles et jeunes enfants. Et ma question, c'était les 16 – 17 - 18 ans et plus ça peut aller jusqu'à 25, ce qui était le cas d'ailleurs avant, et ce pourquoi l'Espace Barthez, au tout début dans cette petite pièce de quelques mètres carrés, avait été ouverte pour accueillir ces jeunes qui étaient un peu invisibles.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Alors on souhaite quand même que les jeunes de Barthez soient accueillis à l'EPAJG sur les autres structures de l'EPAJG, ce n'est pas le but.*

**Madame BURGIN**

*« Non, mais c'est rétablir des relais, ou les repérer, c'est les contacts, c'est le travail avec Feu Vert.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est le relais, c'est exactement ça, c'est les repères, ce sont l'évaluation des besoins.*

**Madame BURGIN,**

*« Oui, un repérage, une évaluation des besoins et une tranche d'âge qui échappe à l'action jeunesse, en fait, mais c'est bien.*

**Monsieur NICANOR,**

*« Juste pour compléter par rapport à ce qu'a pu dire Fabien, bien sûr que le service Feu Vert prévention spécialisée, travaillera en adéquation avec ce nouvel acteur social sur le territoire de Barthez. Nous avons des articulations à trouver, à mettre en œuvre, notamment par rapport à des modalités d'intervention qui sont relativement similaires, donc ça va être le premier point et ensuite de faire en sorte à ce que chacun d'entre nous conserve son identité propre d'intervention parce que nous avons nous sur Feu Vert, une spécificité et cet adulte-relais, comme il est très clairement stipulé là, va avoir ses propres critères d'intervention.*

*Ça c'est le premier point, le 2e point, je voulais revenir sur les critères pour pouvoir bénéficier du poste d'adulte-relais sur le territoire, Fabien tu as évoqué le fait qu'il pouvait être aussi bien du quartier prioritaire comme aussi bien ne pas l'être, pardon du quartier prioritaire de la ville, du coup ma question c'est, est ce qu'il y a déjà un choix fait, à savoir est-ce que vous prenez le parti que ce soit un jeune dans le profil qui est proposé là qui ne soit pas du territoire de Barthez ou est-ce que vous laissez la porte ouverte aux possibilités ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« En fait la première des démarches, c'est de constituer ce dossier déjà et de passer en commission et que celle-ci émette un avis favorable.*

*Le 2e élément, c'est de laisser les personnes qui peuvent correspondre aux critères, candidater. On les recevra, on aura un échange avec eux sur leur motivation et sur aussi nos attentes et ensuite, en fonction de ces échanges, on décidera de la personne qui sera recrutée ou pas d'ailleurs. Nous ne sommes pas dans l'obligation, à partir du moment où on crée un poste ce soir, de recruter, si les attentes de la ville portées par l'EPAJG ne correspondent pas aux candidatures, on aura établi cette convention et nous ne recruterons pas coûte que coûte.*

*Parce qu'on l'a bien défini aussi avec Monsieur le Maire, Président de l'EPAJG, l'idée c'est d'être très pointu, c'est une mission qui n'est pas facile, qui peut être aussi en dehors des horaires d'ouverture de nos structures, et si la personne qui candidate et que l'on recrute ne va pas dans le sens de l'objectif que l'on lui a fixé, on risque de ne pas forcément les atteindre et voir générer des complications que l'on aurait pas maîtriser. Donc nous allons être très très vigilant lors de ce recrutement, on commence par cette démarche, on croit au fait que ce dispositif peut être adapté à la situation pour autant, en fonction des candidatures, nous aviserons et nous verrons si d'ici mai - juin, une personne est retenue ou pas.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Voilà alors de Barthez ou pas de Barthez c'était ça la question, c'est ça ? Il faudra qu'on y réfléchisse plus précisément. Je ne suis pas sûre que ce n'est pas forcément la bonne idée de prendre un jeune de Barthez pour travailler là-dessus, trop impliqué et puis pas assez de recul, c'est mon avis, mais on y réfléchira.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« Effectivement Fabien l'a dit, aujourd'hui, il y a un appel à candidature et de fait, dans le droit, l'appel à candidature est ouvert à tous. Voilà, c'est le droit et donc effectivement on ne peut pas aller contre le droit maintenant Fabien l'a très bien dit, c'est un poste clé qui nous oblige à être très vigilant en lien avec nos partenaires, à la fois à respecter effectivement le cahier des charges mais à respecter aussi le conflit d'intérêt, la cohérence du maillage avec nos partenaires, c'est pas un éducateur, c'est très important que chacun continue à faire ses missions dans le cadre du cadre qui est le sien et travailler ensemble mais ne se substitue pas, ce n'est pas un collègue qui va se substituer aux rôles de nos collègues de Feu Vert, et effectivement on a juste une distance professionnelle, elle est beaucoup plus simple à opérer quand on ne travaille pas sur le quartier dans lequel on vit, quand on ne travaille pas avec des jeunes qui sont le cas échéant des copains, des petits frères.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est un poste qui va être très délicat, il faudra vraiment travailler. Mais bon, je ne doute pas que l'on trouve une personne qui sera adaptée à ce poste  
Tu voulais poser une question Claire ?*

**Madame RIVENC,**

*« Oui, justement., en lisant un petit peu plus loin et en regardant un peu les caractéristiques du poste, je me rendais compte que le salaire avait l'air d'être le salaire du SMIC.  
Voilà, je sais que c'est un contrat sur 3 ans renouvelable 3 ans. Je le disais comme on en avait pas parlé et que ça caractérise un petit peu aussi le type de personne qui forcément, va se présenter pour ce poste.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*Effectivement, le candidat doit être au chômage ou pourvu d'un contrat aidé. La rémunération sera basée sur le SMIC. L'objectif de ce type de contrat « adulte relais » est un accompagnement d'un emploi vers une pérennité en fonction de la formation proposée et du rendu de l'employé durant son contrat de 3 ans.*

**Madame RIVENC,**

*« Cela permet de démarrer sur un poste qui correspond au profil de la personne .*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« C'est un dispositif d'accompagnement à l'emploi qui vient renforcer les politiques éducatifs sur des territoires en direction de public fragile, mais qui accompagne des personnes qui sont effectivement éloignées de l'emploi. C'est le cas des contrats aidés et ils sont quelques-uns au Clos du Vivier depuis des années, ce sont des tremplins avec un accompagnement de l'État qui est, on l'a vu, de 22000€ annuel sur la durée de 3 ans, sur un temps plein c'est au prorata si le contrat n'était pas à temps plein et effectivement, ça nous oblige aussi en termes de formation., c'est le cas pour les contrats aidés du Clos du Vivier puisque effectivement, les CAE PEC, les contrats aidés sont accompagnés par des recettes de l'État, mais en contrepartie obligent l'employeur, ce qui est une très bonne chose, à accompagner des formations pour justement permettre à ces gens qui sont éloignés de l'emploi de bénéficier d'un premier emploi qui est un tremplin, mais de se former dans le cas de ce premier emploi, pour ensuite pouvoir prétendre à autre chose.*



**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Oui, Benjamin ?*

**Monsieur JOYEUX,**

*« Excusez-moi dans le cas où le recrutement ne se fait pas du coup en mai, quelles sont les échéances ? Est-ce que le recrutement est définitivement annulé ? Est-ce qu'il y a une autre procédure en place, comment ça marche ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« A compter du moment où le dossier sera passé en commission, nous disposons de 5 mois pour recruter. Si dans ces 5 mois ce n'est pas le cas, il y aura d'autres commissions et on postulera. En tout cas oui, il y a une échéance à respecter et on aura donc un délai quand même pour recruter cette personne.*

**Monsieur NICANOR,**

*« Encore une petite question, je ne crois pas avoir lu qu'il était question d'une date limite d'âge concernant les jeunes que cette personne pouvait rencontrer. Un jeune c'est jusqu'à quel âge ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« La convention d'adulte-relais ne définit pas forcément jusqu'à quel âge l'adulte-relais peut intervenir, j'ai envie de dire, ça va dépendre aussi de sa manière d'œuvrer dans le quartier, de la population, des projets qu'il va porter et des gens qui vont s'adresser à lui ou à elle. Cela dit dans notre esprit, l'orientation se veut plutôt en direction des 17 - 25 ans..*

**Monsieur NICANOR,**

*« Juste peut-être pour finir, il me semble qu'il est important, notamment pour ce recrutement, de pouvoir cadrer quelque chose de cet ordre-là parce que sinon la mission est vaste, très vaste et avec le risque aussi que certaines personnes puissent se sentir lésées en terme de possibilités de profiter de cette intervention si le cadre n'est pas posé sur les tranches d'âge dans lesquelles l'adulte-relais va intervenir. C'est une nécessité, en tout cas pour préciser les cadres de mission.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« On va y réfléchir et y travailler, c'est un poste vraiment important et c'était important que l'on en parle ce soir autour de cette table.*

*On vous tiendra au courant évidemment de la personne, on en fera un compte rendu à un prochain conseil d'administration quand on aura recruté et à la limite, on pourrait peut-être la présenter aussi.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Bien sûr, la commission a lieu au courant mars, et ensuite, une fois qu'on aura la certitude d'être retenu dans cette commission, que le dossier soit favorable, à ce moment, nous débuterons la démarche de recrutement et très vite, nous reviendrons vers vous une fois le/la candidat-e retenu-e.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Nous allons passer au vote pour cette délibération. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2023/12/21 – 06 Modification du tableau des effectifs**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20231221-EPA-23-12-21-06-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 23/12/2023

- 4. Fonction publique
- 4.2 Personnels contractuels
- 4.2.1 Création de poste

2023/12/21 - 06

**PERSONNEL DE L'EPAJG**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

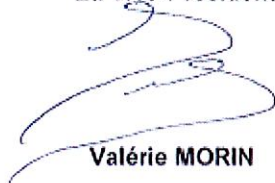
« Afin de répondre aux besoins actuels de recrutement, de nomination des agents reçus au concours ou examens professionnels, d'avancement de grade et de promotion, la création du poste suivant s'impose :

- 1 poste de médiateur social à caractère sportif à temps complet

« Ce poste sera pourvu conformément aux règles du statut de la Fonction Publique Territoriale et selon le dispositif « adultes-relais ».

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le secrétaire de séance



Claire RIVENC



LE PRÉSIDENT  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Abstention : Contre : Pour : 10  
Date de convocation : 14 décembre 2023

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Nous allons passer à la délibération n° 6 qui, comme je vous l'ai dit, c'est juste une modification de tableau des effectifs pour pouvoir permettre à l'administration d'embaucher cette personne-là, c'est tout simple, c'est quasi automatique.*

*« Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Nous avons terminé avec les délibérations, nous allons faire un point d'activité. »*

**Monsieur VANZWAELEN,**

*« Je propose qu'Élodie fasse un petit point sur le Clos et ensuite je vous présente le rapport d'activité 2022-2023 de l'EPAJG . »*

**Madame CHARLES,**

*« Comme il est demandé, je vais faire court, synthétique, rapide et efficace. »*

*On vient de terminer notre dernier mercredi de l'année 2023 avec des effectifs encore assez conséquents aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.*

*On a fini ce dernier mercredi sur une journée festive avec de beaux spectacles organisés directement aux Tourelles pour les tout-petits, sur le bâtiment maternelles pour les moyens-grands et sur le bâtiment des élémentaires. Au total nous avons réuni 175 spectateurs dans la salle polyvalente qui nous le permet, c'était très beau spectacle, plutôt musical, avec des objets de récupération.*

*Un goûter festif aussi qui change un petit peu de l'ordinaire pour marquer le coup avec du petit chocolat qui était offert, grâce aux cuisines centrales qui nous avaient aidé là sur ce goûter festif.*

*On attaque les vacances scolaires dès mardi avec une fréquentation faible la première semaine très clairement le 26 et le 27, très très peu d'enfants, ça va légèrement monter sur le jeudi et vendredi, mais c'est très faible, par contre on a un retour d'effectif clairement sur la 2e semaine avec une fréquentation très convenable, on attend bien 100 à 120 enfants en maternelle et pareil en élémentaire. Avec pas mal d'animations festives de programmées, des sorties, nous avons été un peu stratégique, on a prévu ça sur les journées très creuses du 2 janvier, ça permettait aussi de faire des sorties un petit peu plus élaborées que ce qu'on fait d'ordinaire, mais en étant sur des effectifs très faibles et puis plein d'animation en lien avec la thématique de Noël.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Merci Élodie, Fabien, tu nous fais un rapport d'activité »*

**Monsieur VANZWAELEN,**

*« Je vais vous présenter donc le bilan d'activité 2022-2023 de septembre 2022 à août 2023. »*

*Je suis parti dans un premier temps du PEDT, le projet éducatif de territoire, c'est un document qui établit l'engagement d'une commune dans un parcours éducatif et un échange entre les différents acteurs qui œuvrent en direction de la jeunesse, de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes qui fréquentent l'EPAJG Bourg.*

*3 axes ont été retenus du PEDT, le premier, c'est de développer, dynamiser une politique jeunesse à l'échelle du territoire en s'adressant à tous les publics, ce n'est pas quelque chose de moindre, c'est donc la relation filles garçons, toutes les catégories sociales et aussi les enfants aux besoins spécifiques. Voilà, ça c'est un gros travail.*

*Le second axe est le développement durable et l'environnement, et le troisième est de structurer une politique cohérente, donc complémentaire, un parcours éducatif pour les enfants de 3 à 25 ans.*

*On fait le tour un peu de l'offre éducative de loisirs qui est consolidée.*

*L'EPAJG c'est quand même un établissement public reconnu de tous et toutes.*

*Pour y être le directeur depuis maintenant une bonne année, c'est vrai je découvre l'importance de cette structure au sein de la commune. Je rappelle dans ce bilan les lieux d'implantation des structures de l'EPAJG, les horaires d'ouverture.*

*L'offre de loisirs est importante, à Gradignan il y a un vrai effort de réaliser au sujet de l'accompagnement de la jeunesse. Le taux de couverture, lorsque l'on prend le nombre de places proposées aux jeunes de 3 à 12 ans., c'est le principe de référence, on est à 340 places élémentaires, 210 places en maternelle, que la moyenne des communes de la métropole est à un taux de couverture aux alentours de 16% tandis qu'à Gradignan, on est à 27,5%. Cela me semblait important de le dire ce soir.*

*C'est un vrai engagement, c'est aussi des projets et toute une organisation de travail, et un accompagnement qui est réalisé toute l'année.*

*L'EPAJG est implanté avec le Château Malartic, le Clos du Vivier, l'EPAJG Bourg, l'espace Barthez. L'organigramme, il y a eu quelques modifications donc mon arrivée l'été dernier. Vanessa Tremblier qui a donc pris le poste de chargée de structure au sein de l'Espace Barthez après le départ de Nathalie Modarelli au mois de mars 2023, Vanessa est arrivée en juin 2023. Ensuite, n'avons pas eu de modifications particulières dans le tableau si ce n'est Aurélie Escande une animatrice à 35 h, qui était recrutée. Et on a bien sûr, 2 CESF désormais, on avait Charlie Sauvage qui est CESF conseillère en économie sociale et familiale qui était déjà présente sur l'espace Barthez qui est revenue de son congé parentale et ensuite on a l'intégration depuis cet été d'Audrey Mortier qui est mise à disposition du CCAS.*

**Madame RIVENC,**

*« Madame Mortier, c'est pour aller sur l'extension de l'Espace Barthez sur Favard c'est ça ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Oui alors on a deux objectifs aussi à travers la présence de Madame Mortier, déjà c'est de pouvoir être vraiment en proximité des nombreuses demandes d'accompagnement d'habitants du quartier et c'est aussi pour construire un projet sur le quartier de Favard, le Brandier. On a déjà des permanences de mises en place, la population s'y déplace, on est en train de travailler aussi avec le conseiller numérique.*

*Mais oui, il y a vraiment cette possibilité que d'accompagner les habitants dans des démarches très personnelles, c'est une vraie force.*

*Donc là présentation de chaque structure. J'ai scindé les choses un peu différemment des contenus précédents des années précédentes, donc je le fais par structure.*

*Je commence par l'accompagnement à la scolarité parce que c'est un dispositif un peu particulier, quand je dis particulier, j'entends qui est à la marge, qu'il concerne l'ensemble des élèves d'élémentaires et collégiens.*

*Nous sommes implantés sur 5 sites, c'est un dispositif accompagné par la CAF et en direction d'un public défini comme prioritaire. Nous travaillons avec les enseignants dès les mois de mai, juin pour pouvoir définir avec eux, les enfants ayant un besoin d'accompagnement à la scolarité. Les enseignants ont un vrai lien, une vraie approche avec les familles et ils savent aussi nous aider dans la répartition de ces enfants, donc il y a eu un travail qui a été fait avec eux et les familles. Ce sont environ 180 enfants-jeunes qui sont accueillis sur ce dispositif.*

*Une équipe d'encadrement conséquente évidemment, et un vrai projet porté en partie aussi, par 36 bénévoles. C'est toujours une équation un peu complexe que d'arriver à trouver des personnes qui font du bénévolat. Une fois que les gens se sont inscrits dans le dispositif ils n'en partent plus, mais il faut que l'on communique encore plus, on le fait beaucoup.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« Alors il faut que vous sachiez, les bénévoles, sur ce dispositif là, il y a beaucoup d'anciens enseignants, que ce soit les enseignants en école élémentaire ou enseignant même collège, lycée des professeurs qui après en étant à la retraite, souhaitent rentrer dans le dispositif. Il ne faut vraiment pas hésiter à en parler autour de vous parce qu'on cherche toujours de nouveaux bénévoles. Et ce dispositif là ne pourrait pas fonctionner sans les bénévoles, c'est le pilier, du dispositif accompagnement la scolarité.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Voilà pour le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Je propose de commenter un peu le fonctionnement du Clos du Vivier et des Tourelles. Je vous rappelle qu'on a donc 2 structures, les Tourelles qui accueille les enfants des petites sections de 3 ans, tous les mercredis et ensuite le Clos du Vivier qui fonctionne tous les mercredis pour les enfants de 4 ans à 10 ans et toutes les vacances pour les enfants de 3 à 10 ans. Le principe de programmation d'activités bimensuelles. On est donc ouvert tous les mercredis, les vacances, les jours de pont.

L'équipe de direction et d'animation est présente toute l'année, comme pour le Bourg d'ailleurs. Un Programme d'activités est défini et communiqué aux familles par tranche d'âge. Programmation de 9 spectacles jeune public sur cette saison, et des sorties culturelles, de loisirs découvertes.

Pour l'été 2023, il y a eu de l'escalad'arbre. Toujours les piscines qui fonctionnent, le pentaglist et puis on décline aussi le projet passerelle avec le tROCKé c'est important aussi ce travail, comme on le dit d'ailleurs dans le PEDT, cette déclinaison du parcours éducatif, des jeunes de Gradignan. Et encore des projets, c'est important de le définir autour d'un des axes principal qui est le développement durable.

La fréquentation sur cette année 2022 / 2023 a légèrement augmenté. On voit qu'en terme de chiffrage on est un peu au-dessus de l'année précédente. Par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles, 64% des enfants scolarisés en élémentaire sont venus au moins une fois, et 75% Maternelle.

On constate une augmentation significative des effectifs, lors des vacances scolaires, on est à une moyenne minimale de +10 enfants en maternelle et élémentaire par rapport à l'année 2021-2022 et on est encore en croissance quand on regarde un peu les effectifs actuels.

**Monsieur BOUDIGUE,**

« C'est intéressant, tu t'occupes du scolaire aussi, c'est de voir que la fréquentation augmente, quand on est sur un léger tassement, voir une légère baisse cette année, des effectifs scolaires donc c'est que le service correspond vraiment à des demandes, bravo aux équipes parce que c'est vrai qu'à cela s'ajoute le taux de couverture par rapport au nombre d'enfants scolarisés c'est ce que tu dis, c'est largement au-delà de ce qui se fait sur les autres communes de la métropole et aujourd'hui il n'y a pas de demande qui ne soit pas satisfaites.

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« Il faut quand même dire qu'il y a eu une baisse avec le COVID, surtout en maternelle et ça a augmenté après, il me semblait que c'était ça.

**Monsieur BOUDIGUE,**

« Oui, il y avait eu un creux, mais si je me rappelle bien, on est quand même au-dessus de la période avant COVID. Aujourd'hui on approche, si je vois bien les chiffres qu'Élodie nous envoie les mercredis, on approche de la capacité limite d'accueil sur les 2 bâtiments y compris aux Tourelles.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*On poursuit avec le Château Malartic. Je rappelle la déclinaison de l'offre d'animation sur ce site dédié aux enfants de 6 -10 ans avec les ateliers culturels et sportifs à l'année, créatif, théâtre, zumba, hip-hop, dessin, capoeira (51 enfants), les clubs, « A vos papilles », nature, multisports, ce sont des clubs qui fonctionnent vraiment très bien, pour lesquels on a vraiment un retour positif des familles et des enfants,.*

*En parallèle, il est proposé un accueil de loisirs identique ou presque à l'offre du Clos du Vivier. C'est un site qui fonctionne aussi toute l'année, en relais avec le Clos du Vivier, mise à part les 2 premières semaines du mois d'août et une semaine aux vacances de Noël. La participations des enfants des ateliers à des spectacles comme le Téléthon, la manifestation L'art dans le pré qui est organisé par le Château Malartic et notamment Sandra Portets qui porte cette manifestation. Des séjours où 15 enfants sont partis cette année encore.*

*En tout 63 activités différentes, 24 enfants en moyenne par jour durant l'été, 79 enfants différents qui ont été amenés à fréquenter la structure. C'est bien de voir aussi que c'est une structure qui vit bien, qui est bien référencée, très implantée dans le quartier et qui est très reconnue des habitants et de la population de Gradignan.*

*Nous constatons que chez les jeunes, on a une fréquence qui est identique à l'année précédente avec des enfants qui s'inscrivent à plusieurs ateliers en même temps, qui prennent une adhésion mais font 2 activités. Cela correspond de plus en plus aux demandes des enfants, la propositions d'ateliers sur des période plus courtes, la diversité, la possibilité de ne pas forcément réaliser une activité sur une année.*

**Madame RIVENC,**

*« Il semblait me rappeler que c'était dans le quartier Malartic que la baisse des effectifs scolaires était la plus importante. Je sais pas si c'est le cas ou pas en fait, mais peut être que cela ne change rien et que ce n'est pas le sujet du jour.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Alors il y a eu une époque, il y a 4 ans, je pense de mémoire où on était vigilant effectivement concernant l'effectif scolaire, mais depuis nous constatons une stagnation des effectifs aux alentours de 150 élèves en élémentaire et un petit 75 - 76 en maternelle. Il est également à signaler que l'offre de du Château, son dimensionnement n'est pas le même que le Clos du Vivier. Nous avons donc une fréquentation d'enfant de toute la commune.*

*Cela se vérifie dans la répartition des adhérents des 6 - 10 ans par zone géographique. On voit que c'est assez homogène et les familles viennent aussi de partout pour profiter des clubs, des ateliers proposés par le Château Malartic qui est différent de la proposition du Clos du Vivier. Les tranches, c'est bien aussi de le dire, on parlait de mixité sociale, on parlait de proposer et d'offrir un service qui puisse correspondre à l'ensemble des tranches tarifaires, là on le voit assez facilement, c'est assez porteur et c'est une bonne chose aussi pour les jeunes.*

*Ensuite on va passer à l'EPAJG Bourg. Je rappelle le fonctionnement général et la tranche d'âge les 11- 17 ans, et ensuite l'Info jeune jusqu'à 25 ans et le tROCKé. Les sessions découvertes du mercredi, les ateliers hebdomadaires, le club cuistot, la cuisine, c'est vraiment une activité qui au niveau des ados, fonctionne très bien. Toujours pareil cette transversalité et ce travail avec les autres structures de la commune, le Clos du Vivier, et pour cette année, on va accentuer le travail aussi avec l'espace Barthez.*

*L'été avec 39 jours de fonctionnement, 60 activités, 20 jeunes en moyenne, 107 jeunes différents ; les 2 séjours.*

*L'EPAJG Bourg, c'est aussi l'accompagnement de projets, le travail avec la maison des lycéens qui est quelque chose que l'on poursuit, c'est important aussi ce travail collaboratif avec les structures d'enseignement implantées sur la commune.*

*L'organisation du Forum d'été de cette année, 302 jeunes se sont présentés, 150 annonces d'entreprises proposées. C'est aussi l'occasion de proposer le centre loisirs du Clos du Vivier pour les jeunes qui souhaiteraient être animateurs.*

*La fréquentation est en légère baisse chez les jeunes par rapport à l'année précédente 212 (91 filles / 122 garçons) au lieu de 221, par contre, augmentation légère chez les adultes du tROCKé. Une répartition tarifaire, avec une offre pédagogique de la jeunesse adaptée puisque très homogène.*

*On passe donc au tROCKé avec les 6 expositions « Jeunes Talents » cette année, on a eu 10 scènes ouvertes, 7 concerts et là on peut voir que la fréquentation cumulée, a très significativement exposé, clairement on est à 2448 participants alors que l'année précédente on était à 1585. Les scènes ouvertes ont très très bien marché et marchent encore très bien. il y a un vrai partage autour de la musique, ce sont des bons moments, les soirs aussi de Match d'impro fonctionnent bien.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« Combien de groupes Fabien sont inscrits, qui répètent ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« C'est 5 ou 6 groupes.*

*On voit le détail avec les scènes ouvertes, soirée concert, match d'impro et les vernissages. Donc une forte augmentation évidemment par rapport à l'année 2021-2022.*

*L'info jeune, dispositif important avec une fréquentation de 38 jeunes, 25 filles, 13 garçons. Les personnes qui se présentent à nous sont accompagnées, orientées vers l'emploi, les études, la formation, l'animation, etc... La Ville de Gradignan est labellisée Info Jeunes depuis 2021. Nous sommes en cours de réalisation du dossier de renouvellement de labellisation pour la période 2024 / 2029. C'est un vrai dispositif reconnu, nous sommes accompagné par l'Info Jeunes Nouvelle Aquitaine qui favorise la structuration du réseau sur le territoire.*

*Je vous présente désormais la fréquentation cumulée Château Malartic / EPAJG Bourg, pour l'évolution du nombre d'adhérents. Cela reste la genèse de l'EPAJG. Dans l'explication des structures, on voit bien qu'on a un effectif de 655 adhérents, c'est quand même assez conséquent. Et puis la répartition de 127 jeunes, 213 adolescents 11-25 ans et 215 adultes. Nous constatons aussi que l'ensemble des tranches tarifaires sont équitablement réparties, cela prouve que la politique tarifaire permet à tous de profiter des séjours, des animations proposées par l'EPAJG. Cela fait partie des objectifs définis dans le PEDT et dans le projet de la structure.*

*T.PAKAP ! Dispositif qui fonctionne donc sur les vacances la première semaine des vacances d'automne, printemps, juillet, dernière semaine d'août. Actions, où les enfants se déplacent sur des structures de la ville et des associations pour profiter d'un certain nombre d'animations, squash, maisons de la nature, médiathèque, paddle, etc... Avec des effectifs en général aux alentours de 21 à 23 enfants. A la semaine, on a une capacité d'accueil globale maximale de 24.*

*Je vais désormais développer l'activité de l'Espace Barthez, c'est un espace de vie sociale qui est agréé depuis le 1 janvier 2019. 5 axes prioritaires, que je ne redéfinis pas, lieu de proximité que vous connaissez bien de paroles, d'orientation, d'accompagnement à travers la présence des CESF. Donc c'est un projet, forcément, qui est partagé aussi avec nos partenaires financiers que sont la CAF, l'État, le Département, avec des subventions de fonctionnement mais également des appels à projets dans le cadre du quartier politique de la ville.*



*Le bailleur social, Domofrance œuvre beaucoup sur site, les associations. Les échanges sont nombreux, réguliers et toujours basés sur une réflexion autour des actions utiles aux habitants du quartier. Cette année, l'Espace Barthez a profité d'une extension d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> nous permettant de décroïsonner, d'accueillir en même temps plusieurs animations. Les ateliers sont nombreux, il y a la cuisine 10-12 ateliers par an, avec en moyenne de 8 participants, la pâtisserie, la couture, les sorties dans le cadre des actions PVT, des soirées nombreuses, 9 soirées 459 personnes c'est quand même important. Le projet DEMOS, un projet où l'on permet à des enfants du quartier politique de la ville de profiter de l'apprentissage d'instruments d'orchestre, instrument à cordes.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Ce n'est pas seulement des enfants du quartier politique de la ville.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Oui, mais sur cette session, c'est le cas et nous en sommes ravis. Alors que l'on avait en juin 2023, 4 enfants inscrits au dispositifs pour la fin de la session 2020 / 2023, en octobre, nous nous sommes inscrits au dispositif pour les 3 années à venir et nous comptabilisons 16 enfants. C'est la capacité maximale d'un groupe. Le projet permet aux enfants des différentes communes adhérentes aux dispositifs de se réunir plusieurs fois par an au sein de l'Opération nationale de Bordeaux. C'est un vrai partage ! Dans le fonctionnement, le projet s'organise de la façon suivante : 4 h de de répétition par semaine, le mercredi et le lundi soir accompagné par deux agents de l'Espace Barthez et 5 professeurs de musique du Conservatoire de Gradignan. Je rappelle que ce dispositif est gratuit pour les familles, que l'instrument est prêté pour 3 ans.*

**Madame RIVENC,**

*« C'est un projet que j'ai même entendu parler dans un conseil d'école où les parents discutaient entre eux et disaient oh mais moi si j'avais su et puis j'ai pas été à temps il n'y avait pas le piano, vraiment de l'émulation et de la discussion entre parents, donc ça a l'air vraiment super.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Oui cette année ce sont les instruments à cordes.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« Il y a beaucoup de communes qui participent et c'est le regroupement des enfants de toutes les communes qui forment un énorme orchestre, c'est à dire qui jouent tous ensemble des enfants de tous les quartiers « politique de la ville », de toutes les communes de Bordeaux métropole et du département qui se retrouvent donc ils ont 4 h de répétition, ils ont ce qu'on appelle les tutti une fois par mois, donc les enfants se retrouvent de tous horizons une fois par mois à Bordeaux et ils répètent. Ils sont une centaine d'enfants, ils jouent tous ensemble, chaque commune fait un choix du type d'instrument et donc Gradignan avait choisi en son temps les cordes et c'est toujours le cas c'est un super projet.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« La manifestation, Un air de fête, c'était le 16 septembre 2023, je l'ai intégré à l'année précédente 2022-2023. Une belle édition, une participation une fois de plus de Feu Vert avec dans l'extension justement de l'Espace Barthez, une présentation d'une exposition photos avec des jeunes qui étaient présents pour expliquer le quartier, comment ils se l'approprient. Il y avait vraiment une vraie participation. C'était une belle réussite. L'édition 2024 est programmée au 14 septembre.*

**Monsieur NICANOR,**

*« Juste en complément, je me permets, mais il y avait un 2ème groupe de jeunes filles qui ont participé de manière très active à toute la logistique de la manifestation. Voilà c'est même plutôt rare, 9 jeunes filles qui pour finir ce petit projet vont se retrouver le 3 janvier sur une sortie avec 2 éducatrices du service. Voilà, c'est important de parler de jeunes filles qui se sont mobilisées également sur cette manifestation et donc qui étaient dans l'espace public au même titre que les garçons.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« C'est vrai, c'était une belle réussite. Pour ce qui concerne le nombre d'adhérents, on recense au sein de l'espace Barthez, 192 personnes, 112 filles et 80 garçons, vous avez la clé de répartition, le nombre de familles, le nombre d'enfants jeunes et le nombre d'adultes, ainsi que la déclinaison tarifaire des adhésions à l'EPAJG. L'Espace Barthez, donc je rappelle le principe, un accueil individuel et collectif, 340 accompagnements cette année, avec 280 en 2021-2022. Une labellisation « Point Info Vacances » le PIV, 62 personnes accompagnées. Donc une forte hausse d'accompagnement de projets pour partir en vacances pour cet été 2023.*

*« L'info droit, 59 personnes accueillies contre 79 l'année précédente. L'accompagnement à la parentalité, l'alphabétisation, le point numérique labellisé avec 167 personnes en accompagnement individuel et 290 personnes qui se sont présentées en accès libre. Et puis cette année l'ouverture de l'espace dédié d'accompagnement des habitants de Favard - le Brandier, avec une inauguration du lieu en mars 2023. Pour le moment on propose un accueil individuel et aussi on a mis en place des repas en soirée, etc...Et on est aussi en cours de développement du projet, un peu comme ça avait été le cas il y a quelques années, au moment de la création de l'Espace Barthez.*

*Le développement du projet d'accueil pour tous au sein de toutes les structures de l'EPAJG, c'est aussi l'accompagnement de l'ensemble des publics, c'est un travail quotidien nécessitant des relations de proximité. 11 enfants recensés. C'était important de le dire aussi. On a un certain nombre d'enfants qui profite de l'allocation enfant handicapé et pour lesquels on peut être aussi amené à mettre en place des dispositions particulières pour les accueillir dans de bonnes conditions. Nous avons aussi créé en 2022 une charte individuelle d'accompagnement dans laquelle il est défini les conditions d'accès, les interlocuteurs, le rôle de chacun.*

*Nous travaillons en partenariat avec l'association des P'tits Dômes, le recrutement de 39 AESH, donc le personnel qui accompagne de manière dédiée, spécifique, des enfants qui ont un besoin d'accompagnement et ça se traduit aussi forcément par des dépenses supplémentaires puisque ce sont quand même des enfants qui ont ce besoin d'être véritablement accompagnés, apaisés, voire parfois soustraits un peu du groupe pour prendre le temps de parler de leur journée, des querelles.*

*C'est un vrai accompagnement que l'on propose et aussi un investissement puisque l'on fait l'acquisition aussi de matériel pédagogique dédié à la prise en charge de ces enfants. L'Association Ludosens avec laquelle on œuvre toujours et Récréamix aussi un temps d'échange de formation avec le personnel, agents des écoles et aussi personnel de l'EPAJG. C'est un beau projet, c'est une belle ambition, cela dit, cela s'accompagne parfois de moments de tension, que ce soit avec les enfants concernés, avec les autres enfants, avec les autres familles.. En tout cas, c'est quelque chose qui nous tient à cœur de maintenir et de poursuivre cette vision de l'accueil de tous les publics.*

*L'EPAJG, c'est également une structure qui organise des manifestations locales bien identifiées. Le Festival Play malheureusement cette année impactée par les émeutes, une météo peu propice. Cela dit, ce fut encore une belle édition, une belle programmation avec toujours nos jeunes bénévoles qui aiment beaucoup venir nous épauler dans l'organisation de cette journée. Donc c'était un bon moment.*

*La guinguette du Clos qui fait toujours recette, 400 personnes encore présentes cette année avec un buffet pique-nique partagé, toujours un moment convivial.*

*Il y a aussi, le carnaval du clos, un Air de Fête, Quand vient la fin de l'été, la participation à la Fête de la musique. Sur un Air de Fête, nous avons comptabilisé environs 600 personnes. Il ne faut pas oublier le forum des associations, la Fête sport et nature.*

**Madame RIVENC,**

*« Et aussi je remercie l'EPAJG de participer aux pauses en bas des résidences étudiantes.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« L'EPAJG développe comme défini par la Ville et son projet Éducatif de Territoire, un projet cohérent en lien avec les différents acteurs partenaires, et les établissements scolaires. Plusieurs midis par semaine les animateurs de l'EPAJG proposent des animations en direction des collégiens sur le collège Monjous, et le Collège Mauguin et au Lycée nous avons une présence régulière pour créer un vrai lien avec les jeunes. L'objectif étant aussi d'arriver à capter le public, leur faire connaître la structure qui est la leur, l'EPAJG Bourg., et créer cette passerelle avec le club littéraire, l'organisation d'événements. La présence de l'EPAJG est reconnue et attendue sur un certain nombre de manifestations proposées par le Lycée des Graves. La vie étudiante justement, collaboration avec les services culturels universitaires de Bordeaux. Les temps forts, participation à des temps forts de l'IUT. Radio Campus.*

*Je profite de ce rapport d'activité 2021 / 2022 pour remercier les services supports de la Ville de Gradignan, notamment les services techniques, la communication, les ressources humaines. Merci également à la commune de Gradignan et ses élus qui nous font confiance dans le développement du projet se traduisant par un accompagnement financier toujours adéquat aux besoins.*

*Voilà, Je vous remercie.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Claire tu veux prendre juste la parole une minute sur la politique Jeunesse puisqu'en tant que Conseillère déléguée à la jeunesse, tu veux intervenir ?*

**Madame RIVENC,**

*« Pour la dernière diapo, je crois que l'EPAJG participe au forum de rentrée de l'IUT. Peut être, ce serait-ce bien que cela apparaisse quelque part.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« C'est la journée temps fort de l'IUT.*

**Madame RIVENC,**

*« Ah pardon, je n'avais pas vu. Parfait, parfait.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« Oui effectivement, c'est aussi la participation ce que tu disais Claire sur les pauses étudiantes.*

**Madame RIVENC,**

« On a fait ça l'année du COVID et ensuite l'an dernier on ne l'a pas fait parce le CROUS était en rénovation et la cité universitaire Claudette Colvin n'a pas été inaugurée, donc on a attendu son inauguration et ensuite on a pu faire cette année les 2 résidences V6 et Claudette Colvin et on espère bien le réitérer chaque année. Donc peut être, si c'est possible que ça apparaisse à un petit endroit dans ton bilan. Ce n'est pas pour le rajouter comme ça, pour faire bien c'est juste tout simplement parce qu'il y a un vrai travail et il y a de l'investissement et notamment aussi de la part du service vie locale et démocratie locale.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Ce sera complété. Est ce que vous avez des questions, des remarques sur ce bilan ?

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« Merci Fabien, mais merci à toute l'équipe, à tout le personnel de l'EPAJG, tu transmettras bien sûr, on sait le travail formidable qu'ils font. Les parents qui sont autour de moi le savent parce que leurs enfants en profitent.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« C'est ce que je leur disais, on en a parlé ensemble, c'est le bilan d'activité. Finalement, c'est le bilan de l'activité de l'ensemble des acteurs. Élodie, Sandra, Cyril, Vanessa (les chargés de structures) et l'ensemble des animateurs que vous connaissez par cœur, je ne vais pas tous les nommer. Mais c'est aussi et surtout un vrai travail administratif de recueil de données par Valérie Ladame et Geneviève Mercader, merci à elles.

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« C'est ça, c'est exactement ce que j'entendais par là, et je pense que tous les collègues ici autour de cette table sont d'accord avec moi pour se joindre à ces remerciements. Vraiment on est très chanceux et on est fier d'être un petit rouage dans ce mécanisme qui fonctionne si bien. Voilà, oui, Élodie tu veux rajouter quelque chose ?

**Madame CHARLES,**

« Si je peux me permettre un petit complément, on abordera peut être le sujet lors de prochains CA mais je constate à titre personnel une vraie évolution aussi dans le public que l'on accueille. Je pense que c'est une tendance, je parle de l'inclusion que l'on fait, nous avons de plus en plus d'enfants accueillis (vraiment le nombre est conséquent) avec des troubles, des TDAH, tout le spectre autistique enfin la liste est très très longue dans les quelques professionnels que l'on sollicite on parlait de Ludosens, ils parlent d'enfants neuro-atypiques, j'aime bien cette expression là parce que l'on comprend bien à quel point c'est vaste. Faut savoir que c'est vraiment chronophage et que clairement notre métier est en train de changer. L'été 2023 que j'ai passé, n'a ressemblé à aucun autre été que j'ai vécu jusqu'ici. A titre personnel, avec mon équipe d'animation, on a passé notre été vraiment à faire de l'accompagnement à l'inclusion. Les enfants que nous sommes en train d'accompagner, petit à petit, commencent à arriver vers les structures ados. On en reparlait avec Cyril c'est pas simple, on a trouvé un petit peu des billes auprès de Récréamix et Ludosens comme vous avez pu voir dans les diapos. C'est encore trop peu. Ils font ce qu'ils peuvent de leur côté parce qu'ils sont noyés de travail aussi. Mais c'est encore trop peu et je pense que vraiment il y a un gros, gros travail de formation, d'adaptation des professionnels à faire parce que le public enfant est bientôt ados et jeunes adultes et est vraiment en train d'évoluer et va demander de grosses adaptations. Voilà ça rend le métier d'autant plus passionnant, mais pas simple, on le fait avec plaisir parce qu'on aime nos métiers, mais vraiment notre métier est en train d'évoluer, voilà.

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Oui, c'est tout à fait le cas, Grégory va sûrement le dire, comme moi, on va accompagner autant que l'on peut. De plus en plus cela va passer par de la formation, forcément du personnel et on va s'adapter parce que l'EPAJG c'est toujours adapté d'année en année.*

**Monsieur BOUDIGUE,**

*« L'EPAJG et la ville, la ville qui soutient et qui va continuer à soutenir, Fabien l'a dit 39 AESH autant de personnes qu'on accompagne, qu'on forme, qu'on rémunère et demain certainement plus.*

*On le voit aussi, cet après-midi on était sur une réunion entre le service scolaire et les crèches, la problématique aussi avec des diagnostics de plus en plus tôt dans nos établissements de la petite enfance qui nous permettent par contre de travailler au plus tôt, c'était l'objet de la réunion de cet après-midi avec nos collègues du scolaire, c'est à dire de mettre en place des passerelles de liaison, d'accompagnement pour que entre les établissements de l'accueil du jeune enfant, les structures de loisirs ou les écoles justement, il puisse avoir un travail de maillage, de cohérence, de partage pour justement être dans ce que disait Fabien, qui est la déclinaison du projet éducatif de territoire au sein de l'EPAJG mais de manière générale, entre tous les acteurs de la ville, d'accompagnement et de suivi éducatif.*

*Les collectivités jouent le rôle, l'éducation nationale le joue puisqu'on a sur la collectivité le dispositif PIAL, qui œuvre justement pour la coordination de l'accompagnement justement des enfants à besoins spécifiques dans les écoles et sur les temps périscolaires avec Madame Virginie Morin qui est la directrice de Saint Exupéry qui coordonne ces dispositifs, qui recrute les AESH. Voilà, maintenant il faut des moyens supplémentaires, comme le dit Élodie, pour accompagner les formations puisque c'est un métier qui change parce que effectivement, aujourd'hui, et c'est une chance, on peut déceler au plus tôt et accompagner au mieux ces enfants pour qu'ils s'intègrent dans les dispositifs de droit commun quand cela est possible, il faut le rappeler quand cela est possible. Pas forcément toujours à tout prix, il faut que ça préserve l'intérêt de l'enfant. On a pu s'en rendre compte ici où là que cela n'était pas toujours le cas et il reste des structures spécialisées pour accueillir les enfants quand c'est dans leur intérêt. Voilà, et ça, ça nécessite de travailler aussi avec les partenaires.*

*Et moi je complète, remerciements, à toutes les teams et ça Fabien l'a très bien fait. Moi je fais un remerciement particulier à Fabien pour tout son travail, son engagement sans faille au sein du scolaire, au sein de l'EPAJG, merci beaucoup pour tout ce qui est fait pour l'accompagnement de l'EPAJG des équipes et des enfants et jeunes.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Très bien, merci Fabien, des questions ? Donc, si personne n'a de questions, nous allons clôturer cette séance, je vous remercie tous vivement d'être venus ce soir.*

*On vous propose le verre de l'amitié puisque c'est le dernier CA de l'année 2023, donc on achève ce CA de bonne manière.*

-----

La séance est levée à 20h00.

**FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2023**

▣ 2023/12/21/01 – Budget principal 2023 – décisions modificatives ▣ 2023/12/21/01Bis – Annexe Décision modificative EPAJG 2023 ▣ 2023/12/21/02 – Modification de la délibération portant mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) - Création d'un complément indemnitaire annuel (CIA) ▣ 2023/12/21/03 – Attribution du forfait mobilité au profit des agents publics ▣ 2023/12/21/04 – Attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat ▣ 2023/12/21/05 – Création d'un poste de médiateur social à caractère sportif dans le cadre du dispositif « Adultes-relais » ▣ 2023/12/21/06 – Modification du tableau des effectifs

**PRÉSENTS :** Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX,

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS :**

M. LABARDIN, Président, M. BONADEI, Mme BUCCIAGLIA, M. DARTIALH, M. MORAS, Mme SUKKARIE  
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme LAMOTTE

**ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

**Invités présents :**

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

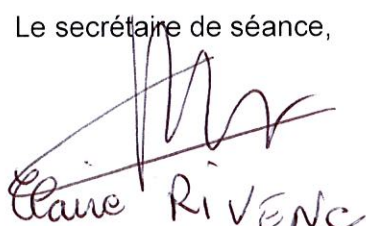
**Invités excusés :**

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez  
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

La Vice-Présidente,

  
Valérie MORIN

Le secrétaire de séance,

  
Claire RIVENC